CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 1er août 2018

Date de convocation : 27 juillet 2018 Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents: 14 Procurations: 4 Votants: 18

L'an deux mille dix-huit, le premier août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS: Marc CANTON, Antoine CUYAUBERE, Marie-Françoise CAPELANI, Georges GUILHAMET, Delphine CRASPAY, Michel AURIGNAC, Corinne BIRA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE,

Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Corinne PANATIER.

ABSENTE: Michèle NAVARRO

EXCUSÉS: Martine BERT, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS: Martine BERT à Marie-Françoise CAPELANI, Marie-Joëlle DEBATY à Georges GUILHAMET, Michel LAUVAUX

à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBERATION N° 2018-47 : DECISION MODIFICATIVE N° 3

Lors de la préparation budgétaire, le compte « 21578 (21) - 217 : Autre matériel et outillage » ayant été insuffisamment pourvu, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit qui sera pris sur les frais d'études prévus pour les travaux de la maison Pétrique.

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2031 (20) - 280 : Frais d'études	- 4 000,00		
21578 (21) - 217 : Autre matériel et outillage	4 000,00		, 30
Total Dépenses	0,00	Total recettes	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°3 présentée ci-dessus.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus Pour copie conforme, a E d'A.





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/08/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/08/2018